



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 16 décembre 2025

Albertville, Allardoz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cobennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâthie, La Giétaz, Monthod, Mercury, Montaillieu, Monthon, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni le Mardi 16 décembre 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents :

17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°11

18 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°35

17 administrateurs présents à partir de la délibération n°36

Nombre d'administrateurs représentés :

3 administrateurs représentés

Administrateurs présents :

Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES (<i>à partir de la délibération n°12</i>)
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO (<i>jusqu'à la délibération n°35</i>)
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Fatiha BRIKOUI AMAL	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Convention de mise à disposition de personnel entre le CIAS Arlysère et la Communauté d'Agglomération Arlysère

Rapporteur : François GAUDIN

Le CIAS Arlysère met à disposition de la Communauté d'Agglomération Arlysère un adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet (32h30 hebdomadaires).

À compter du 1^{er} janvier 2026, cet agent sera mis à disposition pour 10 heures par semaine, pour d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Il assurera des missions d'agent technique sur le territoire du Beaufortain.

Il est donc proposé d'approuver la convention de mise à disposition de personnel entre le CIAS Arlysère et la CA Arlysère, dont le projet est joint en annexe.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 décembre 2025,

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la convention de mise à disposition de personnel entre le CIAS Arlysère et la CA Arlysère telle que présentée ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

